

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
2 avril 2026

Date de publication
sur le site internet de
la commune,
10 avril 2026

Date de signature
29 avril 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 28
Votants 29

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Excusée- A donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-044	Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de la SPL Caux Seine développement
------------	--

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants au sein des différents syndicats, organismes et associations et ce pour la durée du mandat.

Caux Seine développement est l'agence de développement économique de Caux Seine agglo. La mission est double : aider à la réussite des entreprises et favoriser l'emploi sur le territoire.

Ayant la même flexibilité et la même réactivité qu'une entité privée, tout en étant affiliés au statut juridique de Société Publique Locale (SPL).

Caux Seine développement offre aux entreprises et aux particuliers un accompagnement personnalisé, gratuite et confidentiel.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5,
Vu le Code de commerce applicable aux sociétés anonymes,
Vu les statuts de la Société Publique Locale Caux Seine développement,

Considérant que la commune de Rives-en-Seine est actionnaire de la SPL Caux Seine développement,
Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner son représentant au sein du Conseil d'administration de la SPL Caux Seine développement,

Monsieur le Maire propose de désigner le représentant au Conseil d'Administration de la SPL Caux Seine développement :

- Bastien CORITON : titulaire

Le représentant ainsi désigné exercera son mandat conformément aux dispositions légales en vigueur et aux statuts de la SPL.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département ainsi qu'au Président du Conseil d'administration de la SPL Caux Seine développement.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET